



Une permanence des impôts en présence d'un agent des finances publiques se tiendra en Mairie de Boège les

**Jeudi 28 avril 2022 & Mardi 17 mai 2022
de 9h00 à 12h00 de 9h00 à 12h00**

(sur rendez-vous au 04.50.39.10.01)

Cette permanence est en priorité mise à disposition des personnes rencontrant des difficultés de locomotion au ayant eu d'importants changements.